



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER

ARRETE N°16-038

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1re classe;

VU la délibération n° 29-2016 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de LOIR-ET-CHER en date du 16 juin 2016 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens ;

CONSIDERANT que 4 postes ont été mis au concours par les collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion du Loir-et-Cher ;

CONSIDERANT que 8 postes ont été mis au concours par le Centre Départemental de Gestion de l'Eure-et-Loir, par convention ;

CONSIDERANT que 3 postes ont été mis au concours par le Centre Départemental de Gestion de l'Indre, par convention ;

CONSIDERANT que 12 postes ont été mis au concours par le Centre Départemental de Gestion du Loiret, par convention ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Un concours d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe est ouvert en Loir-et-Cher.
27 postes sont mis au concours

- 17 postes sont réservés au concours externe
- 10 postes sont réservés au concours interne

ARTICLE 2: La période de préinscription en ligne et de retrait des notices individuelles d'inscription est fixée du 4 octobre au 9 novembre 2016. Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet sur le site www.cdg-41.org ou à défaut par télécopie, par courriel ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ; le retrait peut également s'effectuer sur place aux heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 3 : La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au 17 novembre 2016 (cachet de la poste faisant foi pour les dossiers adressés par voie postale) et au 17 novembre 2016 à 16 heures 30 pour les dossiers déposés au Centre Départemental de Gestion, 3 rue Franciade à La Chaussée-Saint-Victor (41260).

.../...

ARTICLE 4 : Les épreuves d'admissibilité de ces concours se dérouleront le 23 mars 2017 dans le LOIR-ET-CHER.

ARTICLE 5 : Un arrêté ultérieur fixera les autres modalités de ce concours.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 23 juin 2016

LE PRESIDENT,

Jean-Marc MORETTI